

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3217)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 681

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 11

I. – À l'alinéa 47, substituer aux mots :

« les besoins de ces installations »

les mots :

« leurs besoins ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 52, substituer au mot :

« entreprise »

le mot :

« installation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.